

SNUDI FO 13

FO
la force syndicale

L'Ecole Syndicaliste

des Bouches du Rhône

Vieille Bourse du Travail, 1 place Léon Jouhaux CS 20540 13232 Marseille cedex 01
Tél : 04 91 00 34 22 07 62 54 13 13 Fax : 09 57 49 82 49 contact@snudifo13.org

Dir. de publication : L. Bernabeu
ISSN 0980 7586 N° CPPAP 1122S 06275
Imprimé au siège

www.snudifo13.org

Bulletin n° 182

1 euro

Janvier - Février 2020

Déposé le / /
Envoi électronique

Dispensé de timbrage

Marseille Carré Pro Montgrand



SITE DE DEPOT
P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Le bureau départemental du SNUDI-FO 13 vous présente ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année !

Vœux de reconquêtes sociales et souhaits de voir aboutir nos revendications propres aux conditions de travail et aux salaires.

Pour 2021, le SNUDI-FO 13 vous invite à vous regrouper et vous organiser avec le syndicat en adhérant dès ce début d'année, comme le font de plus en plus de collègues chaque année !

**Résister, revendiquer, reconquérir !
Se regrouper pour voir aboutir nos revendications !**

Au sommaire :

→ **Carte scolaire** : les fermetures de classes vont de nouveau se compter par dizaines !
Retrouvez la fiche enquête sur notre site www.snudifo13.org . **Page 2**

→ **AESH** : motion à l'initiative d'AESH pour leurs salaires et conditions de travail
Pages 2,3,4

→ **Communiqué Nouveau protocole cantine à Marseille** :
Non au changement des horaires de restauration sur le dos des élèves et des enseignants !
Recrutement du personnel nécessaire ! **Page 5**

→ **RDV de carrière / Temps partiel** : le calendrier à venir **Page 6**

2021 :
j'adhère au SNUDI FO 13 !
pages 6 et 7



**Plus d'actualités ?
Rendez-vous sur
notre site :**
www.snudifo13.org

Carte scolaire

En ce début de nouvelle année, nous sommes toujours dans un contexte de crise sanitaire. Le SNUDI FO 13 continue de revendiquer, depuis le mois de septembre, **un plan d'urgence pour les écoles** :

- **recrutement massif de personnels sous statut** par l'ouverture des listes complémentaires
- **ouvertures de locaux supplémentaires** afin d'assurer un accueil en présentiel avec maintien de la totalité des heures d'enseignement et en groupes restreints pour assurer une sécurité maximale et pour organiser le rattrapage scolaire nécessaire depuis le confinement de mars/avril 2020.

LA SOLUTION MINISTÉRIELLE
Aux CLASSES SURCHARGÉES



Avec seulement 190 postes pour notre académie, 131 postes pour les Bouches du Rhône, le ministre ne répond pas à nos revendications ! Compte tenu des "priorités nationales" imposées, les fermetures de classes vont de nouveau se compter par dizaines lors des opérations carte scolaire !

Préparons **notre** carte scolaire en définissant dans **nos écoles** l'état de **nos besoins** (décharge de direction, des classes à 25 élèves max, 15 en PS dans toutes les écoles, personnel RASED nécessaire (psychologue, maître E), AESH nécessaires pour permettre de couvrir les besoins réels notifiés, nombres de places pour une affectation en IME, ITEP demandée par la MDPH)... etc.

Faites remonter toutes les informations nécessaires afin que nous puissions défendre vos revendications. N'hésitez pas à ajouter à la feuille d'enquête scolaire un avenant faisant état de vos besoins réels. Retrouvez la fiche enquête sur notre site www.snudifo13.org .

Le SNUDI FO 13 déposera un préavis de grève du 4 au 19 février pour permettre aux collègues de se rassembler devant la DSDEN, d'obtenir une audience durant les opérations de carte scolaire. Le SNUDI FO 13 sera à vos côtés pour défendre vos revendications !

Calendrier de la carte scolaire – février 2021 :

Groupe de travail : vendredi 5 / CTSD carte scolaire : jeudi 11 / CDEN carte scolaire : vendredi 19

AESH : une initiative des AESH

A l'appel et avec la participation de plusieurs AESH du groupe scolaire RAIMU de Vitrolles, une motion a été rédigée qui reprend leurs revendications en termes de salaires, de titularisation, de conditions de travail, etc.

Cette motion enregistre à l'heure actuelle les signatures de nombreuses AESH sur les écoles de Vitrolles, des Pennes-Mirabeau, Marignane et Saint-Victoret.

Elle sera une base de travail, qui permettra de s'adresser à l'employeur DSDEN 13, en présentant leurs revendications, et avec un maximum de signatures.

Nous invitons les collègues AESH à la lire et à la signer si elle leur convient.

Peut-être ne serez-vous pas d'accord sur tout, mais sur l'essentiel, oui !

Le SNUDI FO 13 organisera une Réunion d'Informations Syndicales qui sera exclusivement destinée aux AESH. Plus nombreuses et nombreux, plus unis, vous serez plus forts !

Envoyez-nous la motion avec vos signatures à l'adresse : contact@snudifo13.org

Les délégués syndicaux de vos secteurs peuvent venir discuter un jour de cette motion, dans VOTRE ECOLE, plus en détail.

N'hésitez pas les contacter en retrouvant leurs coordonnées sur notre site.

**Motion élaborée avec le soutien
du syndicat SNUDI FO 13, le 4 décembre 2020,
par des AESH de l'école élémentaire Raimu à Vitrolles**

à afficher



Nous, 4 AESH de l'école élémentaire Raimu à Vitrolles, classée REP, fidèles au poste, sommes épuisées, physiquement et moralement, par le difficile travail quotidien que nous fournissons auprès des élèves en situation de handicap, et ce, particulièrement en cette période de crise sanitaire.

Notre investissement dans notre travail n'est pas reconnu, notamment en ce qui concerne notre salaire. Nous nous considérons comme exploitées par l'Education Nationale.

C'est pourquoi, aujourd'hui, nous affirmons nos revendications à l'adresse de nos employeurs, à savoir :

1) Dans le domaine salarial :

- a minima 1 SMIC complet, pour pouvoir vivre dignement de notre métier, et être fières de notre fonction
- que notre expérience professionnelle et nos diplômes soient pris en compte dans le calcul de notre rémunération (et notamment qu'ils apparaissent sur le portail ARENA)
- un rattrapage des 20% de perte de pouvoir d'achat subies depuis 2005
- une prime liée aux risques physiques que nous prenons quotidiennement dans notre fonction, de par les atteintes physiques que nous subissons de la part des élèves en situation de handicap pour lesquels nous travaillons (notamment des coups)
- une prime "Covid", non soumise à conditions, en reconnaissance des risques que nous prenons pendant les périodes d'épidémie et de crise sanitaire
- une indemnité REP/REP+ substantielle
- la prise en charge de nos frais kilométriques, souvent importants, pour nous rendre sur notre (nos) lieu(x) de travail, souvent éloignés de notre domicile.

2) Sur la nature de notre emploi :

- avoir un véritable statut de fonctionnaire d'Etat, un statut pérenne, comme celui des enseignants
- être embauché(e)s d'emblée en CDI.

3) En ce qui concerne nos affectations :

- pour les personnels AESH qui le souhaitent, pouvoir travailler au plus proche de leur domicile, pour des raisons économiques (frais de déplacement et de restauration). Certains postes, se libérant, ne bénéficient pourtant pas aux AESH vivant à proximité.

4) En ce qui concerne notre protection, due par nos employeurs :

- la fourniture de masques FFP2, ou à défaut, de masques chirurgicaux, de type II, en nombre suffisant, de gel hydro-alcoolique et de lingettes virucides.

Nous sommes très affectées par le décès récent de notre collègue AESH qui exerçait ses fonctions au sein du collège Camille Claudel à Vitrolles, collège qui jouxte notre école.

Cet événement tragique a contribué à nous faire prendre conscience plus grandement encore du rôle essentiel que nous tenons au sein des établissements scolaires du 1^{er} degré, auprès des élèves en situation de handicap.

Enfin, avec cette motion, nous nous adressons également à tous (toutes) nos collègues AESH exerçant actuellement sur les communes de Vitrolles, les Pennes-Mirabeau, Marignane et Saint-Victoret, afin qu'ils aient la possibilité de se joindre à nous en la signant.

Peut-être ne serez-vous pas d'accord sur tout, mais notre objectif est de refuser le sort qui nous est fait, de lister nos revendications et d'envisager les moyens de les faire aboutir.

Regroupons-nous pour en discuter !

Sur la base des premières signatures, nous pourrons organiser une réunion plus large, avec le concours du SNUDI FO 13. Plus nombreux, plus unis, nous serons plus forts !

Communiqué restauration - Nouveau protocole cantine

**Non au changement des horaires de restauration sur le dos des élèves et des enseignants !
Recrutement du personnel nécessaire !**

Sur la commune de Marseille, le changement des horaires de restauration dans les établissements du 1er degré, dans le cadre des nouvelles mesures sanitaires annoncées par le gouvernement s'est mis en place lundi 18 janvier.

Dès le mardi 19 janvier, des enseignants et des parents témoignaient. En voici quelques exemples édifiants :

- Hier, les derniers élèves sont sortis du restaurant scolaire à 14h45, le service ayant débuté à 11 heures. Les derniers élèves ont commencé le repas par le dessert, tenaillés par la faim.
- Des élèves en répartition parce que le parent n'avait pas eu trois heures données par son employeur pour faire manger ses enfants
- Sept services de repas pour 300 élèves, car pas plus de 46 élèves en même temps
- Des suivis médicaux pour les enfants prévus le midi qui ne peuvent plus se faire.
- Les prendre à la maison pour manger ? Mais mon fils est en CE1 et finit à 11h et reprend à 13h, ma fille ainée finit à 12h et reprend à 14H...
- Le manque de personnel (absences, déplacements) complique beaucoup la situation pour le temps méridien mais aussi pour l'hygiène des classes, depuis deux jours certaines classes ne sont pas nettoyées.
- Des parents ont sonné à toutes les heures entre 13h et 14h car ils ne savaient pas à quels horaires leurs enfants devaient revenir.

Le personnel municipal des écoles, durement affecté dans ses conditions de travail, s'est d'ailleurs mis en grève jeudi 21 janvier. **Environ 279 écoles ont été concernées soit par la fermeture de l'école, soit par la fermeture de la restauration.**

Une nouvelle fois, l'école est désorganisée du jour au lendemain. Une nouvelle fois, les enseignants sont en première ligne pour affronter l'incompréhension, la colère des parents. Une nouvelle fois, les nouvelles mesures imposées par le gouvernement organisent le chaos dans les écoles, permettent l'ingérence des municipalités dans la vie professionnelle des enseignants et la suppression d'heures de cours pour les élèves.

En toutes circonstances, **le SNUDI FO 13 défend les conditions de travail des enseignants et l'organisation des enseignements.** C'est pourquoi, il revendique qu'il n'y ait pas de changement des horaires de restauration en cours d'année, modifiant les obligations de service des enseignants, changeant l'organisation mise en place par les parents, et reléguant en seconde place l'enseignement dû aux élèves.

Nous défendons la sécurité et la santé des élèves et le fait qu'ils puissent déjeuner dans des conditions sanitaires décentes, à des horaires décents avec des repas chauds et équilibrés.

Nous défendons le maintien de la totalité des heures d'enseignement pour eux et le respect des ORS des enseignants.

Nous n'accepterons pas que des salles de classes soient réquisitionnées afin de permettre à des élèves de prendre "ponctuellement" et par "roulement" un pique-nique froid, obligeant les enseignants concernés à abandonner leur outil de travail, alors qu'on leur interdit déjà de ne plus prendre de repas collectifs dans la salle des maîtres !

Pour cela, il est nécessaire d'avoir le nombre requis de personnel municipal pendant le temps de restauration, les temps de ménage et de nettoyage spécifique à la crise sanitaire.

Par conséquent, **nous revendiquons auprès du DASEN et de la mairie de Marseille que, conformément aux responsabilités qui sont les leurs, ils prennent les dispositions le permettant, en particulier en recrutant les personnels nécessaires.**

Le SNUDI FO 13 rappelle par ailleurs que cette modification des horaires de restauration implique une modification des horaires de sortie des élèves, qui se fait aujourd'hui sous la seule responsabilité des directeurs d'école et des responsables de restauration. Or la réglementation actuelle ne prévoit pas qu'ils puissent modifier ces horaires, sans en référer au minimum à leur hiérarchie, validés par les conseils d'école et le CDEN.

Calendrier

➤ RDV de carrière

- Publication des avis DASEN le vendredi 15 janvier
- Contestation des avis jusqu'au 15 février
- CAPD promotion pour l'avancement accéléré (boost) au 7^{ème} et 9^{ème} échelon le jeudi 18 mars

➤ Temps partiel 2021

Ouverture du serveur : du vendredi 22/01 au vendredi 19/02

Toute demande adressée après cette date sera considérée comme hors délai et refusée par l'administration.

Exception : les demandes pour élever un enfant de moins de 3 ans

(après le congé maternité généralement) seront acceptées de droit, après un préavis de 2 mois.

IMPORTANT : Il n'y a pas de "tacite reconduction" d'une année à l'autre !

Ainsi, si vous bénéficiez cette année d'un temps partiel (même de droit), vous devez obligatoirement refaire une demande pour l'année 2021-2022.

A défaut, l'administration considèrera que vous demandez une reprise à temps plein !

Une fois la demande validée dans le serveur, vous recevrez un **accusé de réception** qu'il faudra dater, signer et renvoyer, accompagné des pièces justificatives éventuelles, à l'adresse indiquée en en-tête.

Le SNUDI FO 13 continue de revendiquer :

- Aucun enseignant ne doit être exclu du droit à temps partiel !
- Aucun enseignant ne doit choisir entre son poste et son temps partiel !
- Acceptation de tous les temps partiels sur autorisation !



Adhésion

**En ce début de nouvelle année civile, nous te proposons
de renouveler ton adhésion pour 2021.**

Comme tu l'as constaté pendant l'année écoulée, être syndiqué au SNUDI FO, c'est ne plus être seul, c'est être informé et faire valoir ses droits :

- conseils personnalisés et courriers rédigés par nos soins si besoin,
- interventions auprès des IEN, DSDEN, DASEN,
- accompagnements et défense des dossiers dans les différentes instances (CAPD, CTSD...), au CHSCT, à la CAAS (Commission d'Action Sociale), accident de service (aide à la constitution du dossier), ... etc.

Etre syndiqué au SNUDI FO, dans un contexte où les libertés individuelles sont toutes remises en cause, c'est aussi renforcer et développer notre outil de défense individuelle et collective que représente le syndicat au niveau départemental comme national.

Organisons-nous ensemble pour résister, revendiquer et reconquérir nos droits essentiels (droit du travail, retraites, défense et maintien des services publics de l'éducation prioritaire, de la liberté pédagogique...)!

Tu trouveras le bulletin d'adhésion 2021 ci-après, à compléter et à nous renvoyer.



Cadre réservé au syndicat												
n°	A N			Rec /			OG /			C /		T
T	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12
Ch	Vt	Pr										

SNUDI FO 13 Carte 2021

J'adhère !

66% déductibles des impôts
 sous réserve maintien dispositions fiscales
Reçu fiscal début 2022



⇒ **Je renvoie ce bulletin d'adhésion rempli lisiblement**

⇒ à : SNUDI-FO / Vieille Bourse du Travail, 1 place Léon Jouhaux CS 20540 13232 Marseille cedex 01
 ⇒ ou par mail : contact@snudifo13.org

Nom et Prénom : **Date naissance :**/...../.....

Adresse complète :

Tel. personnel, portable :

e - mail :

Fonction, Ecole, Commune :

..... à T.Déf T.Pro

Echelon / .Instit. .PE. .PE H-Cl. .PE Cl-Ex. **Déjà adhérent l'année précédente :** .oui. .non.

Je déclare adhérer au SNUDI FO :
 (Date et signature)

⇒ **Je calcule le montant de ma cotisation**

AESH : forfait annuel = 42 €

Retraité : forfait annuel = 77 €

■ **Cotisation de base :** son montant total est en gras dans la case correspondant à votre situation.
 Elle comprend la carte annuelle (22 €) + 12 timbres mensuels fonction des grade et échelon (montant d'un timbre indiqué entre parenthèses).

Echelons	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteurs				121 € (8,25)	124 € (8,5)	127 € (8,75)	133 € (9,25)	139 € (9,75)	145 € (10,25)	160 € (11,5)	172 € (12,5)
Prof. Ecoles	77 € stag	115 € (7,75)	127 € (8,75)	139 € (9,75)	145 € (10,25)	151 € (10,75)	157 € (11,25)	172 € (12,5)	184 € (13,5)	196 € (14,5)	208 € (15,5)
Hors Classe	184 € (13,5)	196 € (14,5)	208 € (15,5)	220 € (16,5)	232 € (17,5)	244 € (18,5)					
Classe Exc	208 € (15,5)	220 € (16,5)	232 € (17,5)	244 € (18,5)	Cl Exc HE : 244 € (18,5)						

■ **Majorations :** ASH, PEMF : 4 € CPC : 10 € Dir 2-4 cl : 6 € Dir 5-9 cl : 10 € Dir 10 cl et + : 13 €

Cotisation de base + **Majoration** = €

Si temps partiel à % => **Cotisation au prorata de la quotité** = €

⇒ **Je règle ma cotisation**

Par chèque(s) Ordre "SNUDI FO" / Joindre chèque(s) au bulletin / Encaissé(s) en 2021, vers fins de mois (indiquer mois désiré au dos de chaque chèque) / Si paiement fractionné souhaité : répartir à sa guise le montant total de cotisation (nombre versements maximum = nombre de mois 2021 non encore commencés)

Par virement(s) Programmer le(s) virement(s) en 2021
 Coordonnées bancaires SNUDI-FO 13 : Code banque 10278 / guichet 08993 / N°compte 00020299301 / Clé RIB 55 / Domiciliation CCM Marseille Canebière / **IBAN FR76 1027 8089 9300 0202 9930 155** / BIC CMCIFR2A
Echéancier ordonné à votre banque (mois et montants) :

Par prélèvement(s) automatique(s) **Autorisation de prélèvement bancaire**

Je soussigné(e) autorise le SNUDI FO des BdRh à effectuer les prélèvements ci-dessous sur mon compte, à cet effet, je joins un RIB à cette fiche.

- Nombre de prélèvements mensuels souhaités : (maximum = nombre de mois 2021 non commencés)

- Mois choisi pour le premier prélèvement :

Date Signature